



JOURNAL MUNICIPAL



Mairie de Froberville

690, Rue d'Etretat
76400 FROBERVILLE
Tél. : 02.35.27.31.28
Fax : 02.35.27.33.37

@ : mairiedefroberville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9h-12h / 16h-18h
Mardi : 9h-12h / 14h-16h
Jeudi : 9h-12h / 14h-16h
Vendredi : 9h-12h / 16h-18h

Site internet :
www.froberville.fr



Le mot du Maire

Chères Frobervillaises, chers Frobervillais,

L'année 2020 va s'achever dans quelques jours mais malheureusement cela ne sera pas le cas pour la crise sanitaire que nous subissons. L'arrivée d'un vaccin pourra, enfin nous l'espérons, éviter de nombreuses contaminations et surtout éviter des décès dus à ce virus. Cette pandémie a, et aura de nombreuses répercussions sur l'économie de notre pays et touche de nombreux commerces et entreprises. Des aides sont mises en place par l'état, les régions ou les départements. Notre commune étant propriétaire des murs de 2 commerces frobervillais (Bar-tabac-épicerie et salon de coiffure) a, en sa qualité de bailleur, décidé lors du 1^{er} confinement, d'exonérer totalement ces commerces des loyers commerciaux. Une nouvelle aide a été votée lors du dernier conseil municipal avec une remise sur le montant de ces loyers. Ces aides prises sur notre budget communal ne seront pas compensées par l'état.

Comme vous avez pu le voir, les travaux de la future résidence Séminor avancent rapidement et les premières constructions sont sorties de terre. Nous tenons à remercier les personnes ayant répondu à notre questionnaire pour le nom de cette résidence. Parmi vos propositions, la commission communication a retenu : Résidence Côte d'Albâtre.

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et avec un peu d'avance une excellente année 2021. Prenez bien soin de vous et de vos proches en respectant les gestes barrières.

Bien amicalement,

Olivier Coursault, Maire de Froberville

ILLUMINATIONS DE FROBERVILLE

Une soixantaine d'illuminations de Noël ornent les rues de Froberville.

Cette année huit nouveautés ont été installées, elles contribuent à l'animation des hameaux et des lotissements de notre commune.

La technologie LED accompagne de plus en plus l'ancien matériel et cela contribue à la diminution de la facture énergétique.

D'autres illuminations viendront embellir notre commune dans les prochaines années, tout en respectant un budget établi.

Voici quelques exemples d'illuminations de Noël :



ETAT CIVIL



La municipalité adresse ses félicitations aux parents de :

LEFEBVRE-ANNET Maëwenn ⇒ 17 octobre 2020

La municipalité adresse ses vœux de bonheur à :



Mariage : M. TAUVEL Julien & Mme LEGRIS Mélisande ⇒ 17 octobre 2020

PACS : M. DAVESNE Jérôme & Mme ISAAC Géraldine ⇒ 11 décembre 2020



La municipalité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

M. CARPENTIER Philippe (71 ans) ⇒ 19 novembre 2020

INFOS PRATIQUES



TEOM – Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Depuis la fusion des intercommunalités de Fécamp et Valmont, deux modes de fiscalité existaient pour le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (sur les 20 communes de l'ex-Communauté de communes du Canton de Valmont)
- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les 13 communes de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral

Il est obligatoire de mettre en place une fiscalité unique, harmonisée sur l'ensemble du territoire. Ainsi, en octobre 2020, en Conseil Communautaire, après de très nombreuses réunions et débats, le financement global du service via la Taxe Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) a été voté. La TEOM a été retenue car elle sera payée par tous les contribuables (la REOM étant déclarative, certains redevables pouvaient échapper à son paiement, malgré les efforts de contrôle de la collectivité). Elle devrait permettre de financer plus durablement ce service public et nos politiques publiques en faveur de l'environnement.

La TEOM sera calculée en fonction de la valeur locative de la maison et sera à payer en même temps que la taxe foncière par les propriétaires d'habitation. Les locataires ne la paient pas directement mais dans les charges du logement réglées à leur bailleur. Le taux de TEOM appliqué sur la valeur locative sera déterminé prochainement et sera unifié sur les 33 communes. La TEOM apparaîtra sur vos avis d'échéance de taxe foncière à l'automne 2021.

CONSIGNES DE TRI

Vous l'avez sans doute remarqué, les points d'apports volontaires ont été retirés en cours d'année 2020. Pourquoi ? Pour simplifier le geste de tri ! Maintenant, c'est plus facile pour recycler le papier, il vous suffit de le mettre directement dans votre bac jaune. Mais quels papiers sont recyclables ? Journaux, magazines, prospectus, catalogues, courriers, enveloppes, cahiers peuvent être recyclés. Attention au papier cadeau, une erreur de tri récurrente : à mettre dans votre poubelle grise !

Si votre bac jaune devenait trop petit pour stocker ces recyclables supplémentaires, n'hésitez pas à contacter l'Agglomération au 02 35 10 48 48 qui vous l'échangera contre un plus grand

Info : Le ramassage du tri sélectif aura lieu en semaine 53 et en semaine 1 soit le 31/12 et le 07/01



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL EN LIGNE

Vous avez un projet de construction ou d'aménagement ? Savez-vous que les principaux documents du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, approuvé le 18 décembre 2019, sont consultables sur le site internet de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

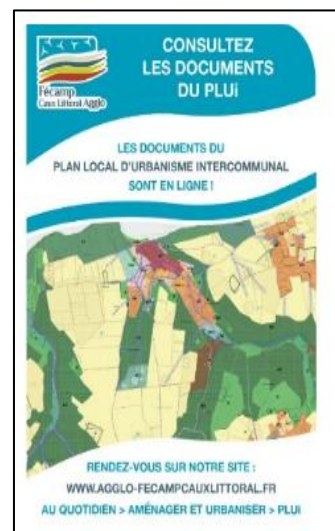
Vous pouvez y trouver par exemple les plans de zonage, les indices de cavités souterraines, les plans des servitudes d'utilité publique, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)...

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter par mail ou téléphone le service urbanisme de l'Agglomération qui pourra répondre à vos questions et vous conseiller dans votre projet.

Tél. : 02 35 10 60 14 / Mail : urbanisme@agglo-fecampcauxlittoral.fr

Page dédiée du site :

<https://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr/au-quotidien/amenager-et-urbaniser/plan-local-durbanisme-intercommunal/>



INFOS LOCALES

RESULTAT DU CONCOURS « DESSINS D'HALLOWEEN »

La commission communication s'est réunie le jeudi 29 octobre pour élire les plus beaux dessins d'Halloween. Organisé lors de l'élaboration du journal municipal, ce concours a connu un franc succès et un grand nombre de dessins ont été réalisés. Ce concours a mis en avant cinq enfants qui ont été mis à l'honneur : **BELLIER Sophia, FIEVET Léna, KAMARI KASRAOUI Eya, LEBRET Gwennaëlle, MARTOT Sacha**

Pour remercier tous les participants une remise de friandises a eu lieu dans l'enceinte de l'école.



COLIS DES ANCIENS

Cette année encore, le CCAS, subventionné par la mairie, a pu distribuer les traditionnels colis de Noël à tous les Frobervillaises et Frobervillais de plus de 70 ans. Ce sont donc pas moins de 103 colis qui ont été directement livrés au domicile de nos anciens. Nous sommes heureux d'avoir pu compter une nouvelle fois sur la collaboration de nos commerçants Frobervillais : La Boulangerie Martin et Les serres de Froberville. Nos aînés pourront ainsi se régaler avec des produits artisanaux tels que du miel, du pâté, de la confiture sans oublier bien sûr des friandises.

Nouveauté 2020 : le sac écologique.... SURPRISE.....



ZOOM... Ecole de Froberville

Décembre est toujours un mois particulier à l'école, cette période engendre une grande émulation chez les enfants, surtout chez les plus petits.

Tous les élèves participent à la préparation de surprises de Noël pour la maison : boîte en bois joliment décorées chez les plus grands, fabrication de jolis traîneaux chez les maternelles, cartes de Noël, etc... Des chants et Poésies de Noël résonnent dans les couloirs de l'école : « 1, 2, 3 petits lutins s'amusaient depuis ce matin, à préparer des cadeaux emportés par le traîneau. « NOËL, NOËL faut aider le père Noël, NOËL, NOËL, vite, vite c'est NOËL... »

Malgré un protocole sanitaire très restrictif, le repas de Noël a eu lieu jeudi 17 décembre et les enfants ont tous été réunis autour d'un repas spécialement préparé. Les enfants attendent désormais la venue du père Noël où chacun d'eux se voit remettre un sachet généreusement garni (viennoiseries, père Noël en chocolat et autres friandises). Seul bémol à cette belle journée, les enfants ne se rendront pas au cinéma cette année du fait des mesures sanitaires dues à la COVID-19.



RECETTE : « Cette année, je fais ma galette ! »

Galette des Rois à la frangipane

Ingrédients :

-2 pâtes feuilletées ; 140g de poudre d'amandes ; 100g de sucre fin ; 2 œufs ; 75g de beurre mou ; 1 jaune d'œuf ; 1 fève

Préparation :

Placer une pâte feuilletée dans un moule à tarte, piquer la pâte avec une fourchette. Dans un saladier, mélanger la poudre d'amandes, le sucre, les 2 œufs et le beurre mou. Placer le mélange obtenu sur la pâte feuilletée dans le moule à tarte en laissant 2

3cm sur les bords, y cacher la fève et recouvrir avec la 2ème pâte feuilletée en collant bien les bords. Faire des dessins sur le dessus de la pâte avec la pointe d'un couteau, puis badigeonner avec le jaune d'œuf.

Enfourner pendant 20 à 30 minutes à 200 degrés.

Vérifier régulièrement la cuisson

Bonne dégustation !

